



## FM-200®

Version 2.0

Date de révision 25.01.2008

Réf. 130000036866

Cette FDS est conforme aux normes et aux réglementations de la France et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

#### Informations sur le produit

Nom du produit : FM-200®

Synonymes : HFC-227

Utilisation de la substance/préparation : Agent d'extinction

Société : Du Pont de Nemours (Nederland) B.V.  
Baanhoekweg 22  
NL-3313 LA Dordrecht  
Les Pays-Bas

Téléphone : +31-78-630.1011

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +352-3666-6543

Adresse e-mail : sds-support@che.dupont.com

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

L'évaporation rapide du liquide peut causer des gelures.  
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent provoquer la suffocation par réduction de la teneur en oxygène.

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

| Nom Chimique                     | No.-CAS  | No.-CE    | Classification | Concentration [%] |
|----------------------------------|----------|-----------|----------------|-------------------|
| 1,1,1,2,3,3,3-Heptafluoropropane | 431-89-0 | 207-079-2 |                | >= 99             |

### 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires.

Contact avec la peau : Laver à l'eau chaude. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Consulter un médecin.

#### Avis aux médecins



**FM-200®**

Version 2.0

Date de révision 25.01.2008

Réf. 130000036866

Traitement : Ne pas donner d'adrénaline ou de médicaments similaires.

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : élévation de pression

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Autres informations : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau.

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**

Précautions individuelles : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Ventiler la zone. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas décharger dans l'environnement.

Méthodes de nettoyage : S'évapore.

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

**Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Équipement de protection individuel, voir section 8.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

**Stockage**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Conserver dans le conteneur original.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de matières à signaler spécialement.

Classe de stockage (Allemagne) : 2A : Gaz comprimé, sous pression ou liquéfié

**8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**



**FM-200®**

Version 2.0

Date de révision 25.01.2008

Réf. 130000036866

**Mesures d'ordre technique**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

**Équipement de protection individuelle**

- Protection respiratoire : Utiliser un appareil de protection respiratoire autonome lors des opérations de sauvetage et d'entretien dans les cuves de stockage. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent provoquer la suffocation par réduction de la teneur en oxygène.
- Protection des mains : Gants anti-chaueur
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

- Forme : Gaz liquéfié,
- Couleur : incolore,
- Odeur : légère, d'éther,
- pH : neutre
- Point/intervalle de fusion : -133 - -131 °C
- Point/intervalle d'ébullition : -17 - -15 °C à 1 013 hPa
- Point d'éclair : n'a pas de point d'éclair
- Propriétés explosives : Non-explosif
- Pression de vapeur : 4 468 hPa à 25 °C
- Pression de vapeur : 4 000 hPa à 20 °C
- Densité : 1,4 - 1,5 g/cm<sup>3</sup> à 25 °C, (comme liquide)
- Densité : 0,0076 g/cm<sup>3</sup> à 0 °C (1 013 hPa)
- Densité : 0,0070 g/cm<sup>3</sup> à 25 °C (1 013 hPa)
- Densité de vapeur relative : 5,87

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

- Conditions à éviter : Le produit n'est pas inflammable dans l'air, a température et pression ambiante. Mis sous pression d'air ou d'oxygène, le mélange peut devenir inflammable. Certains mélanges de HCFCs ou HFCs avec du chlore peuvent devenir



## FM-200®

Version 2.0

Date de révision 25.01.2008

Réf. 130000036866

inflammable ou réactif sous certaines conditions.

Matières à éviter : Métaux alcalins, Métaux alcalino-terreux, Poudres métalliques, Sels métalliques en poudre  
Produits de décomposition dangereux : Halogénures d'hydrogène, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Monoxyde de carbone, Hydrocarbures fluorés, Halogénures de carbonyle

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par inhalation

• 1,1,1,2,3,3,3-Heptafluoropropane : CL50/ 4 h/ rat : 5 485 mg/l

Heptafluoropropane

Evaluation de la cancérogénicité : N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales.

Evaluation des propriétés toxiques pour la reproduction : Les expérimentations animales n'ont pas montré des effets mutagènes ou tératogènes.

Expérience chez l'homme : Les expositions excessives peuvent affecter la santé humaine, comme suit:

Inhalation  
Insuffisance respiratoire grave, narcose, Activité cardiaque irrégulière

Autres informations : L'évaporation rapide du liquide peut causer des gelures.

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Potentiel de destruction de l'ozone : 0

Effet de serre potentiel (ESP) : 3 500

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit : Peut être utilisé après reconditionnement.

Emballages contaminés : Les bouteilles de gaz pressurisé vides sont à retourner au fournisseur.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### ADR

Classe: 2  
Code de classification: 2A  
No. HI: 20  
Numéro ONU: 3296  
No. Etiquetage: 2.2  
Nom d'expédition: Heptafluoropropane



## FM-200<sup>®</sup>

Version 2.0

Date de révision 25.01.2008

Réf. 130000036866

### IATA\_C

Classe: 2.2  
Numéro ONU: 3296  
No. Etiquetage: 2.2  
Nom d'expédition: Heptafluoropropane

### IMDG

Classe: 2.2  
Numéro ONU: 3296  
No. Etiquetage: 2.2  
Nom d'expédition: Heptafluoropropane

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Étiquetage selon les Directives CE

Étiquetage exceptionnel : Contient des gaz fluorés à effet de serre couverts par le protocole de Kyoto.  
pour préparations spéciales

Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément aux directives de la CE et aux réglementations nationales du pays concerné.

## 16. AUTRES DONNÉES

### Autres informations

Consulter les informations de sécurité de DuPont avant utilisation., Pour de plus amples renseignements veuillez contacter le bureau le plus proche de DuPont ou de son distributeur officiel.,<sup>®</sup> Marque déposée de DuPont

Les changements significatifs par rapport à la version précédente sont signalés avec une double barre.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. L'information ci-dessus ne se rapporte qu'à la(aux) matière(s) spécifiquement désignée(s) ici et peut ne pas être valable pour cette(ces) matière(s) utilisée(s) mélangée(s) à toutes autres matières ou utilisée(s) dans tout processus ou si la matière est modifiée ou transformée, à moins que le texte ne le spécifie.